



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°59.06.2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur **Fabio LUNAZZI**, Maire,

Date de convocation :
17 juin 2026

Date d'affichage :
17 juin 2026

Nombre de
conseillers :

- ♦ En exercice : 27
- ♦ Présents : 24
- ♦ Votants : 27

Etaient présents :

Madame **THEMIOT**, Monsieur **BERNARD**, Madame **HEBBAR**, Monsieur **LAPORTE**, Madame **TESSON**, Monsieur **LAGNEZ**, Madame **PEIRE**, Monsieur **CHANAL**, Adjoints au Maire.

Madame **SOUFFRANT**, Monsieur **SAINTE-BEUVE**, Madame **MARTIN**, Madame **LORENZO**, Monsieur **WIESEN**, Madame **KATACHE**, Monsieur **LICETTE**, Madame **LERNATOWSKA**, Monsieur **BRODIER**, Conseillers Municipaux délégués.

Monsieur **GEBAUER**, Monsieur **KOVAC**, Madame **DE OLIVEIRA**, Monsieur **ESNEE**, Madame **LASHAB**, Monsieur **ROMERO**, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur **GIACALONE**, a donné pouvoir à Monsieur **CHANAL**

Madame **BIET** a donné pouvoir à Madame **MARTIN**

Madame **DOS RAMOS** a donné pouvoir à Madame **DE OLIVEIRA**

Secrétaires de séance :

Madame **MARTIN** et Monsieur **GEBAUER**

**OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE REMISE DES OUVRAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DES ÉQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS « A PARK »**

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

VU le permis d'aménager délivré le 23 mai 2014 pour la réalisation de la zone d'activités des Grands Champs ;

VU la délibération n°40.05.2016 du 31 mai 2016 approuvant la convention de transfert des équipements communs du lotissement signée le 28 juin 2016 entre la Commune de Le Thillay, la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et la société Les Grands Champs Aménagement (LGCA) ;

VU la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) déposée le 16 août 2023 ;

CONSIDERANT que les travaux réalisés dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités des Grands Champs sont achevés ;

CONSIDERANT que les réserves formulées lors de la réception des travaux ont été levées et que la garantie de parfait achèvement est arrivée à son terme ;

CONSIDERANT que le présent procès-verbal concerne les ouvrages d'alimentation en eau potable du lotissement Les Grands Champs « A Park », comprenant le réseau d'alimentation en eau potable ainsi que les branchements aux lots jusqu'en limite de propriété ;

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver le procès-verbal de remise de ces ouvrages conformément à la convention de transfert du 28 juin 2016 ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **APPROUVE** le procès-verbal de remise des ouvrages d'alimentation en eau potable du lotissement Les Grands Champs « A Park », comprenant le réseau d'alimentation en eau potable ainsi que les branchements aux lots jusqu'en limite de propriété, conformément à la convention de transfert du 28 juin 2016 ;
- ⇒ **PREND ACTE** du transfert de ces ouvrages à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et de leur remise au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable DAMONA, conformément aux dispositions du procès-verbal de remise ;
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de remise des ouvrages ainsi que tout document, acte ou pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le 29 juin 2026*



Le Maire

Fabio LUNAZZI

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise,
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*